

République française  
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 1<sup>er</sup> février 2022

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-deux et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 15

**Présents** : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

**Absents excusés** : Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

**Absents** : Loïc CHRISTIN, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Elody BULLIARD

2022\_04 - Objet : Approbation du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la boulangerie appartenant à la commune et gérée par Monsieur Sébastien HUMBERT.

Cette extension permettra d'agrandir la partie « laboratoire », de déplacer le four dans cette nouvelle partie, et ainsi de libérer de la place pour un salon de thé attenant au magasin.

A ce jour, il convient de désigner un maître d'œuvre en charge du pilotage des travaux. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée le 23 avril 2021. Une offre a été remise dans les délais impartis par le cabinet Alexandre SANSON.

Monsieur le Maire propose donc de retenir cette offre dans les conditions définies comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 475 000,00 € H.T.
- Taux de rémunération (base + EXE) : 8,00 %
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 38 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension de la boulangerie au cabinet d'architecte Alexandre SANSON pour un montant de 38 000,00 € H.T. soit 45 600,00 € T.T.C.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.



Le Maire,  
Michel BRULHART